

APPEL A PROJET

« Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises »

Année 2020

1 - CONTEXTE ET ENJEUX

Le programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Poitou-Charentes dans le cadre de la priorité d'investissement 8.iii soutient l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes.

Au regard des besoins du territoire, la Région a sollicité un transfert sur l'axe 6 à hauteur de 2.5 M€ au Comité de suivi du 17 octobre 2019.

Sous réserve de l'accord de la Commission européenne sur la modification du Programme Opérationnel Poitou-Charentes, la Région lance un appel à projets afin de soutenir sur l'année 2020 la création-reprise d'activités et la transmission d'entreprises pour les départements de la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente et de la Charente-Maritime.

Données socio-économiques sur la création-reprise d'entreprise

En 2018, 673 900 entreprises ont été créées en France métropolitaine (*source : Insee REE 2019*) dont :

- 58 000 en Nouvelle-Aquitaine
- 13 600 au total dans les 4 départements de l'ex-Poitou-Charentes

Le nombre d'entreprises créées en France métropolitaine, en progression constante depuis 2016, est en nette accélération en 2018 (+17 % sur un an). Hors micro-entrepreneur les créations d'entreprises classiques sont à leur plus haut niveau jamais enregistré (370 400 en 2018).

Dans les départements de l'ex-Poitou-Charentes, la dynamique de la création d'entreprises suit la même tendance qu'au niveau national mais elle est moins intense : en 2018, le taux de création d'établissements est de 12,7 % en moyenne dans les départements picto-charentais contre 14,6 % en France métropolitaine.

Profil des créateurs et taux de survie (*source : enquête Sine cohorte 2014*) :

En 2014, seules 31 % des créations d'entreprises (hors autoentreprises et hors agriculture) ont été portées par des femmes en Nouvelle-Aquitaine, un taux toutefois plus élevé qu'au niveau national (28 %). La part des femmes parmi les créateurs d'entreprises est plus faible qu'en moyenne régionale en Charente (27 %), dans les Deux-Sèvres (28 %) et en Charente-Maritime (30 %) mais plus élevée dans la Vienne (32 %).

76 % des entreprises (hors autoentreprises) créées au 1^{er} semestre 2014 sont encore actives trois ans après en Nouvelle-Aquitaine, un peu plus qu'au niveau national (75 %). Le taux de survie des entreprises créées par des femmes est nettement plus élevé en Nouvelle-Aquitaine qu'en moyenne nationale : 76 %, soit 3 points de plus qu'en France (73 %). Il est en revanche comparable pour les hommes : 76 % comme au niveau national.

Cédants/repreneurs :

24% des Artisans, commerçants et chefs d'entreprises ont plus de 55 ans (soit 15 000 actifs occupés), ce chiffre est plus une estimation des modifications à venir dans le tissu des entreprises individuelles et dans les années à venir.

Création d'établissements en 2018 par secteur d'activité : nb d'établissements créés et taux de création

	Industrie	Construction	Commerce, transports, restauration, hébergement	Services marchands entreprises	Services marchands ménages	Ensemble
Nouvelle-Aquitaine						
Nombre	4 608	6 939	19 717	20 441	15 298	67 003
Taux	11,5%	11,4%	14,1%	16,3%	14,6%	14,2%
France métropolitaine						
Nombre	36 216	70 080	233 520	262 620	152 784	755 220
Taux	10,1%	11,2%	15,3%	16,7%	14,1%	14,6%
Charente						
Nombre	290	337	806	789	645	2 867
Taux	10,5%	9,9%	10,3%	13,9%	12,9%	11,6%
Charente-Maritime						
Nombre	488	811	2 190	2 042	1 639	7 170
Taux	10,9%	11,0%	12,8%	15,1%	14,3%	13,3%
Deux-Sèvres						
Nombre	219	243	614	814	565	2 455
Taux	9,5%	8,6%	9,9%	14,5%	12,7%	11,5%
Vienne						
Nombre	309	313	1 097	1 050	759	3 528
Taux	11,5%	10,1%	14,8%	14,6%	13,2%	13,5%

Source: Insee, REE 2019

2 – OBJECTIFS DU DISPOSITIF

L'objectif de cet appel à projet est de privilégier :

- Les dossiers qui répondent de manière directe à l'objectif spécifique 8.iii Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés,
- Les projets présentant des actions visant à soutenir la création d'activités dans toutes ses étapes : de la sensibilisation des futures créateurs, à l'accompagnement à la création et/ou post-crédation,
- Les dossiers favorisant l'accompagnement des créatrices ou repreneuses ;

- Les dossiers prenant en compte une dimension innovante dans la thématique de la création/reprise d'activités.

3 – BÉNÉFICIAIRES VISÉS

Au regard des enjeux et des objectifs du territoire, cet appel à projets s'adresse aux :

- Organismes consulaires,
- Groupements d'intérêt public,
- Associations,
- Coopératives.

4 – OPÉRATIONS CONCERNÉES

L'objectif 8.iii vise à augmenter le nombre de créateurs/repreneurs et créatrices/repreneuses accompagnées. Par conséquent, la Région souhaite soutenir deux types d'action :

Les actions favorisant la promotion de l'esprit d'entreprendre

- Actions de sensibilisation auprès des demandeurs d'emplois, salariés afin d'informer sur la création et reprise d'entreprise.
- Actions de sensibilisation, d'information et d'orientation visant à encourager l'entrepreneuriat auprès des jeunes.
- Actions spécifiques visant à encourager et promouvoir l'entrepreneuriat féminin, favoriser l'émergence de projets et renforcer l'accompagnement des créatrices.

Les actions d'accompagnement individuel et/ou collectif dont :

- Les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projet qui apportent un soutien individualisé et/ou collectif et adapté aux créateurs/repreneurs durant les phases d'émergence, de maturation, et de démarrage du projet (analyse de la viabilité du projet, étude de faisabilité, montage financier et juridique, conseils sur l'accès aux financements, atelier collectif...) et notamment basés sur des pédagogies innovantes,
- Les actions d'accompagnement dans le cadre d'une phase de test du projet de création qui permet au porteur de projet de devenir entrepreneur à l'essai. Ce suivi, adapté aux besoins des créateurs, est délivré par des structures spécialisées avant, pendant et après la création ou la reprise d'entreprise.
- Les actions visant le suivi post-création/transmission des créateurs/repreneurs dans les premières années afin d'augmenter le taux de survie des entreprises : consolider la stratégie de l'entreprise et son développement commercial, conforter les compétences des créateurs/repreneurs en gestion administrative, comptable et gestion des ressources humaines, diversification des ressources et partenariats.

Les publics éligibles pour ces actions sont : les demandeurs d'emploi et les inactifs, et les salariés (hors salariés du secteur agricole).

5 – SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les dossiers sont à déposer avant le **28 février 2020**.

Les projets devront être réalisés sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur les départements de la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente et la Charente-Maritime.

Pour les projets dont le démarrage sera antérieur à la date limite de dépôt des réponses à l'appel à projets, et afin de sécuriser les dépenses au regard de la réglementation des aides d'Etat lorsqu'elle celle-ci sera appliquée, le porteur devra adresser **un courrier** papier (avant le démarrage du projet) à la Direction FSE – Ingénierie de projets, contenant les informations suivantes :

- Le nom de son organisme et sa taille (petite, moyenne ou grande entreprise)
- Une description du projet avec ses dates de début et fin
- La localisation du projet
- Une liste des dépenses du projet = coût total du projet
- Le montant de la subvention FSE sollicitée

Toutes les demandes déposées dans le cadre de cet appel à projet devront respecter les critères de sélection communs et spécifiques à l'objectif 8.iii à savoir :

- au regard de l'enveloppe disponible sur la période 2014/2020 sous réserve de l'accord de la Commission européenne sur la modification du Programme Opérationnel Poitou-Charentes et dans un souci de favoriser l'émergence de nouveaux projets, la Région veillera à une répartition équilibrée;
- les projets présentés devront comporter au minimum une action spécifique visant à répondre à l'augmentation de la part des femmes dans l'accompagnement vers la création/reprise ou viser majoritairement un public féminin;
- seront privilégiés les projets visant à encourager l'entrepreneuriat auprès des jeunes de moins de 40 ans.

6 – SOUTIEN FINANCIER

Le taux maximal d'aide FSE est plafonné à 60 %.

Le montant FSE sollicité ne peut être inférieur à 10 000 €.

Chaque structure ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projet.

Seules deux types de dépenses pourront être déclarés :

- les dépenses de personnel (rémunération salaire brute + charges patronales) dont le temps affecté à l'opération devra être au minimum de 25 % pour chaque personne déclarée. En dessous de ce taux, les dépenses de personnel ne pourront être déclarées. Le temps affecté à l'opération sera justifié par des fiches de temps, sauf pour les personnes affectées à 100 % ou le contrat de travail ou les fiches de poste seront requises.
- l'utilisation du taux forfaitaire de 40 % des frais de personnel directs éligibles pour justifier des autres coûts associés au projet.

7 – SUIVI/ÉVALUATION

Cet appel à projets doit conduire à l'augmentation du nombre de créateurs/repreneurs sur les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Maritime et à l'amélioration de leur accompagnement favorisant l'émergence de projets pérennes sur les territoires.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite pouvoir mesurer l'impact des projets sur le territoire.

Par conséquent, plusieurs évaluations seront réalisées :

- un suivi des indicateurs de réalisation et de résultat permettant pour chaque opération d'identifier les participants et leur devenir.
- lors du dépôt du dossier les éléments quantitatifs suivants devront être précisés : nombre de participants, répartition Femmes/Hommes, statut (chômeur, inactif.....), taux de création d'activité.

Au moment du bilan, le tableau des indicateurs devra être transmis ainsi que les questionnaires. Tous les indicateurs devront être renseignés pour que la subvention européenne puisse être versée.

8 – CONTACTS

Le contenu du dossier à fournir est disponible sur le site :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>

Toutes les demandes seront à déposer sur la plateforme « mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez prendre contact avec :

La Direction FSE et ingénierie de projets – Site de Poitiers.

15 rue de l'Ancienne Comédie

BP 575

86021 POITIERS Cedex

Monsieur Anthony SIRAUT

05 17 84 32 36